

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DDTE	Date	28 août 2026
Numéro	26.395	Heure	11h22

Auteur-e(-s) : Groupe Vert'Libéral		Lié à (facultatif) : ad ...
Titre : Photovoltaïque : clarifions les choses !		
Contenu : Récemment, <i>Arcinfo</i> ¹ titrait de manière racoleuse « Injecter son courant pourra coûter de l'argent » sans expliquer clairement ce que dit la loi sur l'électricité entrée en vigueur au 1 ^{er} janvier de cette année. Or, cette dernière prévoit clairement un prix minimal de reprise de 6 ct./kWh garanti pour les installations photovoltaïques d'une puissance inférieure ou égale à 150 kW. Le Conseil d'État peut-il clarifier les choses, en confirmant que les petits producteurs continueront d'être rétribués ? ¹ Article du 27 août 2026.		

Demande spécifique liée au traitement (par défaut, la réponse « Non » est retenue)

Réponse orale	OUI
---------------	-----

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Mauro Moruzzi

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
---	---	---

--	--	--